



LIMITATIONS DE LA PARTICIPATION AUX CONCOURS

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR RECONNAÎTRE QU'ON S'EST TROMPÉ.



19 février 2021

Le Gouvernement souhaite supprimer par [décret](#) les limitations du nombre de présentations possibles aux concours et examens dans les 3 versants de la Fonction publique. Une quinzaine de concours et examens sont concernés. Il s'agit notamment des concours de conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ou d'accès à l'ENA.

A l'heure où on supprime ces limitations, pour «renforcer les chances de réussite des candidats» et «rendre la fonction publique plus ouverte», la DGFIP les instaure : pour les concours ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, le nombre de participations aux concours externe et interne normal de contrôleur sera limité à 5 fois (tous concours confondus). Pour mémoire, la limitation du nombre de participations avait déjà été fixée à 5 pour le grade d'inspecteur à compter des épreuves de 2019.

F. O. -DGFIP dénonce depuis le début ces limitations qui sont un frein à la promotion interne et au déroulement de carrière, particulièrement préjudiciable aux agents chargés de famille.

Comble de l'ironie, l'unique argument opposé par l'administration a consisté jusqu'à présent en une douteuse comparaison avec la limitation imposée aux candidats au concours d'entrée à l'ENA.

Nous savons qu'en réalité, ces limitations n'ont été instaurées que pour juguler les dépenses

liées aux candidatures multiples et pour ralentir les carrières donc contracter la masse salariale.

Il arrive, de temps à autre, que le bon sens fasse, sans qu'on s'y attende, brusquement irruption dans les affaires de la DGFIP. La suppression de ces contingentements appliqués récemment pourraient en constituer une parfaite illustration.

Elle aurait aussi pu avantageusement prendre place dans le plan d'action de la DGFIP en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Elle s'inscrirait par ailleurs dans la perspective de soutenir les efforts des candidats dont la situation nécessite une préparation sur une plus longue période, notamment celles et ceux qui sont chargés de famille.

Elle permettrait enfin d'encourager la reprise de projets d'ascension professionnelle qui ont parfois pu être interrompus à un plus jeune âge en raison de cette limite.

L'ascenseur social doit desservir tous les étages. Il serait anormal que les agents des Finances publiques continuent à prendre l'escalier.

F. O. -DGFIP exige la suppression de toute limitation de la participation aux concours pour tous les grades. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'on s'est trompé.